CREATION DE SITE INTERNET : MODE D'EMPLOI

14/11/2008

Un site web est composé de fichiers liés par des liens hypertextes et stockés sur un serveur. Dans le monde virtuel, il constitue la vitrine de l'entreprise. Il est donc essentiel de mener une réflexion stratégique préalable à toute création de site. Cette réflexion aura pour but d'identifier les objectifs de l'entreprise et de déterminer ses cibles.

Cette note a pour objectif de lister les différentes étapes qui concourent à la création du site web et à l'élaboration de son contenu.

I. CREATION TECHNIQUE

ETAPE 1 : LA CONCEPTION DU SITE

L'entreprise peut soit réaliser le site en interne (par des salariés de l'entreprise), soit en confier la réalisation à un ou plusieurs prestataires extérieurs qui pourront également en assurer la maintenance. Le plus souvent, un prestataire se verra confier l'intégralité du projet et assurera la coordination des diverses compétences requises (techniques, commerciales, graphiques, juridiques). L'entreprise et le prestataire signeront alors un contrat de conception de site web. La création d'un tel site est une opération complexe et la prestation que doit fournir le concepteur doit être clairement délimitée. Il est conseillé d'élaborer un cahier des charges afin de décrire précisément les caractéristiques du projet. Idéalement, le contrat prévoira des étapes que l'entreprise devra valider de façon à suivre l'évolution de la création du site.

De plus, les aspects suivants pourront être abordés dans le contrat :

- cession des droits patrimoniaux du concepteur du site au profit du donneur d'ordre (l'entreprise). En effet, le site est une œuvre de l'esprit protégeable par le droit d'auteur ;
- clause de jouissance paisible : le concepteur garantit l'entreprise contre une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale ;
- conditions d'utilisation de la marque ou du logo de l'entreprise par le prestataire.

ETAPE 2 : L'HEBERGEMENT

L'hébergement permet de stocker les pages web sur un serveur et de les rendre accessibles sur le réseau. Le plus souvent, le détenteur du site conclura un contrat de prestation de services avec un

hébergeur. L'hébergeur assure le stockage des données sur ses machines et la mise à disposition des pages web au public. Les éléments à prendre en considération pour le choix du prestataire sont la taille de l'espace disque dédié à l'entreprise (« capacité mémoire ») et la connexion du contenu appartenant à l'entreprise (« largeur de la bande passante »). Ces deux éléments permettent de mesurer l'accessibilité au site.

ETAPE 3 : L'ACCES AU RESEAU

Le contrat d'accès au réseau lie l'entreprise à un fournisseur d'accès et détermine les conditions techniques et tarifaires de la connexion de l'entreprise aux services disponibles sur le réseau (web, e-mail, newsgroup…). Il existe plusieurs prestataires qui fournissent un accès Internet.

ETAPE 4 : LE NOM DE DOMAINE

Pour rendre le site accessible, il lui faut une adresse. Le plus souvent, il s'agira d'un nom de domaine. Une première réflexion portera sur le choix de ce nom et de son extension. Le terme choisi ne doit pas porter atteinte à des droits antérieurs. Il conviendra, ensuite, de procéder à son enregistrement.

Pour plus d'information, voir les notes juridiques disponibles sur notre site, sous la rubrique Internet - commerce électronique intitulées « L'enregistrement du nom de domaine » , « Les conflits opposant les noms de domaine aux marques ».

Liens utiles :

- http://www.afnic.fr (notamment pour la liste des prestataires qui procèdent à l'enregistrement)
- http://www.inpi.fr
- http://www.icimarques.com
- http://www.eurid.eu (pour des informations sur l'extension « .eu »)
- http://www.wipo.int (arbitrage et médiation)

ETAPE 5 : LA DECLARATION CNIL

La collecte de données personnelles par le biais du site ou le fait d'y mentionner des noms de personnes constitue un traitement de données nominatives et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration normale ou simplifiée (selon la finalité du traitement) auprès de la CNIL.

Pour plus d'information, voir les notes juridiques disponibles sur notre site, sous la rubrique Internet - commerce électronique intitulées : « Fichiers informatisés » et « Site internet ».

Lien utile : http://www.cnil.fr

II. CONTENU

Le site peut être un site vitrine, marchand ou informationnel.

ETAPE 6 : LE CONTENU INFORMATIONNEL

Les informations contenues sur le site ne doivent pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, au droit des marques, au droit des bases de données et/ou au droit à l'image.

Pour plus d'information, voir la note juridique disponible sur notre site, sous la rubrique Internet - commerce électronique intitulée « Site internet ».

ETAPE 7 : LA VENTE EN LIGNE

Pour les sites marchands, la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 impose des obligations au cybermarchand. Ces obligations ont été renforcées par la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008. Plusieurs informations doivent être portées à la connaissance de l'internaute consommateur, les formes de l'offre et les modalités de l'acceptation sont également encadrées par cette loi.

Par ailleurs, il faut veiller à assurer la sécurité des transactions. Dans cette optique, des labels existent pour mettre en confiance les consommateurs.

Pour plus d'information, voir les notes juridiques disponibles sur notre site, sous la rubrique Internet - commerce électronique intitulées : « Commerce électronique », « Signature électronique ».

Lien utile :

- http://www.fevad.com
- http://www.labelsite.org

ETAPE 8 : LES MENTIONS LEGALES

Dans tous les cas, le site doit mentionner certaines informations concernant l'hébergeur et le fournisseur de contenus. Si des données sont collectées directement auprès des internautes ou indirectement (ex. cookies), des informations spécifiques doivent leur être communiquées.

Pour plus d'information, voir les notes juridiques disponibles sur notre site, sous la rubrique Internet - commerce électronique intitulées : « Site internet », « Fichiers informatisés ».

Lien utile : http://www.cnil.fr

CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
10, place Gutenberg
67 081 Strasbourg cedex
03 88 75 25 23

juridique@strasbourg.cci.fr
http://www.strasbourg.cci.fr/

CCI de Colmar et du Centre-Alsace
1, place de la Gare - BP 40007
68 001 Colmar cedex
03 89 20 20 36

juridique@colmar.cci.fr
http://www.colmar.cci.fr/

CCI Sud-Alsace Mulhouse
8, rue du 17 Novembre
BP 1088
68 051 Mulhouse cedex
03 89 66 71 08

juridique@mulhouse.cci.fr
http://www.mulhouse.cci.fr/